

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1486

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor,
M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 1ER QUATER A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent article vise à soumettre à un avis simple, et non plus à accord préalable, des Architectes des bâtiments de France l'implantation d'installations photovoltaïques et thermiques sur bâtiments ou en ombrière dans les périmètres des bâtiments remarquables. Les auteurs de l'amendement s'opposent à cette évolution, laquelle est susceptible de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique ou de ses abords et aux missions des Architectes des bâtiments de France qui, tout en veillant à l'intégration des enjeux liés au développement durable, sont les garants de la qualité architecturale et paysagère des constructions.